

renseignements sur des questions d'intérêt; comme les années précédentes aussi, nous avons reçu de sociétés savantes et de particuliers des contributions dont on trouvera un accusé de réception dans la liste des livres, etc., offerts. Parmi ceux-ci se trouvent les ouvrages de feu Alpheus Todd sur le gouvernement parlementaire, avec les notes autographes de l'auteur pour des éditions ultérieures; ils ont été offerts par son fils, M. A. Hamlyn Todd—partie du volume l'année dernière (1896) et le reste cette année (1897). Nous continuons à recevoir les précieux rapports de la commission des manuscrits historiques d'Angleterre, ainsi que les publications du bureau des archives publiques, de Londres, dont beaucoup contiennent des faits qui jettent de la lumière sur les affaires canadiennes.

L'on s'est procuré à Paris une photographie de la carte de Cabot de 1544, dont une photolithographie accompagne le présent rapport. Le docteur S. E. Dawson, imprimeur de la Reine, qui a eu le privilège de se servir de cette carte pour illustrer son mémoire sur les Cabots, lu devant la Société royale du Canada, ayant fait une étude spéciale des voyages de Cabot, je l'ai prié de rédiger une note sur la carte en question, ce qu'il a eu l'obligeance de faire. Cette note qui suit la Note E, avec les légendes, est imprimée telle qu'écrite par le docteur Dawson, l'une des autorités reconnues sur la question des découvertes de Cabot.

Comme de coutume on trouvera dans le présent rapport une esquisse des événements qui font le sujet de la correspondance, avec parfois des commentaires; les faits sont tirés des lettres et autres documents.

Dans le rapport pour 1896 ont été publiés au long des documents relatifs aux événements qui ont précédé la guerre de 1812, et le résumé que contient le même rapport permet au lecteur de suivre la marche des hostilités du commencement à la fin. Beaucoup de personnes ont demandé des renseignements sur le costume que portait la milice durant cette guerre, mais les rapports des officiers commandants ne parlent pas du genre d'habillement. Une lettre de l'agent du Haut-Canada à Londres, en date du 31 janvier 1821, contient le renseignement demandé, que j'insère ici au profit des investigateurs, si légère que soit la satisfaction qu'il est de nature à donner. La lettre porte ceci: "Un officier supérieur de la ligne, qui a servi quelque temps avec la milice incorporée dit que les miliciens n'avaient pas d'uniforme régulier. Les uns avaient des habits rouges à revers bleus ou rouges, les autres avaient des habits verts, mais la plupart n'en avaient pas du tout." (Q. 330—p. 9.)

Durant la guerre, l'accord régna entre les deux provinces du Haut et du Bas-Canada, mais après le rétablissement de la paix il y eut entre elles une divergence de sentiment allant, on peut dire, jusqu'à l'hostilité, et il se produisit des désagréments d'une nature grave entre les deux législatures, en grande partie à cause de différends relatifs à la part proportionnelle de droits de douane revenant à chacune des provinces. Il fut proposé en 1821 que l'arrangement à être incorporé dans un Acte renouvelant un précédent arrangement fût de la teneur suivante, à savoir:—

Qu'à compter de la sanction du présent Acte, tous effets, articles, marchandises et denrées de provenance, production ou fabrication haut-canadienne, ou légalement importés dans la province du Haut-Canada, seront et pourront être librement importés par terre ou par voie de navigation intérieure de la dite province du Haut-Canada dans la dite province du Bas-Canada en franchise et exempts de tous droits quelconques sur cette importation; et tous effets.....de provenance, production ou fabrication bas-canadienne ou légalement importés dans la dite province du Bas-Canada seront et pourront pareillement être librement importés par terre ou par